

eCat-Santé- Foire aux questions (FAQ)

Table des matières

1.	Les informations à renseigner dans eCat-Santé.....	3
1.1.	Question : Quelles sont les informations à renseigner dans la solution eCat-Santé ? Pourrait-on obtenir les items obligatoires à compléter sur la fiche produit ?.....	3
1.2.	Question : Le format du fichier sera-t-il identique à celui d'EUDAMED ?.....	3
1.3.	Question : Est-il possible de joindre de fiche technique, photos, media ou autres informations sur la fiche produit?	3
1.4.	Question : Le numéro de marché et de lot sera t'il indiqué sur la fiche produit? Y-a-t-il une possibilité de rattacher un numéro de marché à un produit ?	3
1.5.	Question : La QML (quantité minimale de livraison) du marché est-elle à indiquer sur la fiche produit?	3
1.6.	Question : Peut-on gérer plusieurs GTIN pour un même produit (cas de DM dont le numéro de référence ne change pas mais qui peut par ex changer de site de fabrication et donc nouveau GTIN).....	3
1.7.	Question : La solution eCat-Santé permet-elle de gérer plusieurs langues pour spécifier les libellés des Dispositifs médicaux (le nom international et le nom français) ?.....	4
1.8.	Question : Un industriel pourra t'il mettre en ligne l'ensemble de son catalogue , soit des produits référencés par un autre industriel ?	4
2.	Appels d'offres et utilisation d'eCat-Santé.....	4
2.1.	Question : Est-ce que les appels d'offres seront lancés via e-cat?.....	4
2.2.	Question : Un fournisseur qui sera notifié doit il obligatoirement passer par ecat santé?	4
2.3.	Question : La publication des fiches est -elle bornée dans le temps en lien avec les dates marchés ?	4
2.4.	Question : Nous avons plusieurs appels d'offres avec le RESAH pour lesquels nos produits sont référencés sous différents tarifs. Comment les prix vont-ils apparaître aux utilisateurs ?	5
2.5.	Question : Y-a-t-il une date de mise à jour de la fiche produit ?	5
2.6.	Question : Qui sera le propriétaire du catalogue ? Quelles possibilités y aura-t-il de réutiliser le catalogue eCat-Santé ?	5
2.7.	Question : la mise à jour des informations saisies sur la plateforme est-elle immédiate, ou un temps de validation est requis?	5
3.	Coût de la solution	5
3.1.	Question : Quel est le coût de la solution ? De l'accompagnement ?	5
3.2.	Question : Si adhésion après le 31/07/21, quel sera le coût d'adhésion pour les industriels ? Le tarif d'inscription sera différent en fonction de la quantité de produits à télécharger sur le e-catalogue ?	6

4.	Produits déjà en marché :	6
4.1.	Question : Quel délai avons-nous pour saisir les fiches des références actuellement notifiées ?	6
5.	Accompagnement, documentation et Inscriptions.....	6
5.1.	Question : Pourrons nous prendre rendez avec vous pour un accompagnement par le RESAH ?	6
5.2.	Question : Où peut-on récupérer le modèle d'import au format CSV ?	6
5.3.	Question : Le portail eCat-Santé sera-t-il accessible aux fournisseurs étrangers ?	7
6.	Périmètre produit.....	7
6.1.	Question : Est ce que les produits en exclusivité sont concernés? Et les médicaments sous ATU sont-ils concernés? C'est aussi intéressant pour les fournisseurs de désinfection des dispositifs médicaux? Le Diagnostic Médical est-il concerné par cette procédure ?	7
7.	Consultation par les centres hospitaliers	7
7.1.	Question : Comment la notion d'UCD sera utilisée ?	7
7.2.	Question : Un CH pourra-t-il faire la différence entre un DM du catalogue et un produit retenu en marché ?	7
7.3.	Question : Si nous sommes retenus par une région, est ce visible pour les autres régions ?	7
7.4.	Question : Ce catalogue électronique permet-il aux acheteurs de commander ?	7
7.5.	Question : les industriels auront-ils une possibilité de savoir quels centres hospitaliers utilisent eCat-santé ?.....	7
8.	Le réseau GDSN	8
8.1.	Question :Les industriels peuvent-ils commencer leurs tests de publication vers le RESAH avant le 21/Sep ?	8
9.	Les bénéficiaires	8
9.1.	Quels sont les bénéficiaires de la solution eCat-santé ?.....	8
9.2.	Quelles sont les familles d'achats couvertes par la solution eCat-santé ?	8
9.3.	Dans le cadre des appels d'offres, et en cas d'attribution, est-ce une obligation pour le fournisseur retenu d'adhérer à cette solution ?	8
9.4.	Peut-on savoir dans quelle procédure Resah le produit est disponible ?.....	8

1. Les informations à renseigner dans eCat-Santé

- 1.1. Question : Quelles sont les informations à renseigner dans la solution eCat-Santé ?
Pourrait-on obtenir les items obligatoires à compléter sur la fiche produit ?

[Pour retrouver l'ensemble des champs associés à la complétion d'eCat-Santé, vous pouvez consulter les modèles de données de la solution sur notre page dédiée eCat-Santé.](#)

- 1.2. Question : Le format du fichier sera-t-il identique à celui d'EUDAMED ?

Le format de données retenu par le Resah pour définir la fiche produit eCat-Santé est celui du modèle de données GS1 France prenant en compte les données EUDAMED, GUDID ainsi que celles du NHS.

- 1.3. Question : Est-il possible de joindre de fiche technique, photos, media ou autres informations sur la fiche produit ?

Oui, il est possible de venir ajouter des médias, documents et fiches techniques à la fiche produit eCat-Santé.

- 1.4. Question : Le numéro de marché et de lot sera t'il indiqué sur la fiche produit? Y-a-t-il une possibilité de rattacher un numéro de marché à un produit ?

Oui il est prévu que le numéro de marché et numéro de lot soient dans les fiches produits. Lors de la notification, le Resah demandera au titulaire de compléter les GTIN correspondant aux produits retenus dans le contrat (s'ils ne sont pas déjà présents dans l'offre financière remise). Le Resah complètera ensuite les fiches produits du e-catalogue avec ces informations.

- 1.5. Question : La QML (quantité minimale de livraison) du marché est-elle à indiquer sur la fiche produit ?

La quantité minimale de commande (ou livraison) ainsi que le multiple de commandes sont des informations obligatoires pour au moins un niveau de la hiérarchie produit à venir renseigner dans la fiche produit.

- 1.6. Question : Peut-on gérer plusieurs GTIN pour un même produit (cas de DM dont le numéro de référence ne change pas mais qui peut par ex changer de site de fabrication et donc nouveau GTIN)

Le GTIN est un identifiant unique associé à un article commercial donné et est défini selon plusieurs caractéristiques éditées par l'organisme international GS1.

Le lieu de fabrication de fait pas partie des informations permettant de définir ou de modifier un GTIN.

Pour retrouver les règles de définition et de modification des GTIN pour les produits de santé sont disponibles sur le site de GS1 France : <https://www.gs1.fr/Publications/Publications/Exemples-de-changements-de-GTIN-pour-les-produits-de-sante-hors-medicaments>

Pour plus de renseignements relatifs à l'utilisation et à la construction des identifiants GTIN et GLN, vous pouvez prendre contact avec les équipes de GS1 France : <https://www.gs1.fr/Aide-et-Contact>

1.7. Question : La solution eCat-Santé permet-elle de gérer plusieurs langues pour spécifier les libellés des Dispositifs médicaux (le nom international et le nom français) ?

Le catalogue permet de renseigner les désignations courtes (35 caractères), longues (200 caractères) et étendues (500 caractères) associées aux produits (médicaments et dispositifs médicaux) dans 7 langues différentes (français, anglais, allemand, espagnol, italien, danois et néerlandais). La fiche produit devra être renseignée à minima avec des libellés en français.

1.8. Question : Un industriel pourra t'il mettre en ligne l'ensemble de son catalogue , soit des produits référencés par un autre industriel ?

Un industriel pourra mettre à disposition l'ensemble de son catalogue produit s'il adhère au service eCat Santé (adhésion possible à partir 21/09/2020). Chaque produit sera identifié de manière unique par le couple d'information GTIN (Global Trade Item Number, identifiant du produit) et GLN (Global Location Number, identifiant de l'émetteur de l'information) dans le catalogue eCat-Santé.

Pour plus de renseignements relatifs à l'utilisation et à la construction des identifiants GTIN et GLN, vous pouvez prendre contact avec les équipes de GS1 France : <https://www.gs1.fr/Aide-et-Contact>

2. Appels d'offres et utilisation d'eCat-Santé

2.1. Question : Est-ce que les appels d'offres seront lancés via e-cat?

Le processus de réponse aux appels d'offre ne change pas, les marchés publiés restent consultables et accessibles sur la plateforme <https://marches.maximilien.fr/>. Le format des offres financières reste inchangé et la saisie du code GTIN dès la remise de l'offre permettra un gain de temps à la notification puisqu'il sera nécessaire pour faire le lien entre les fiches produits publiés sur eCat Santé et les produits retenus dans les marchés Resah.

2.2. Question : Un fournisseur qui sera notifié doit il obligatoirement passer par ecat santé?

Les appels d'offres publiés à partir d'Octobre 2020 intégreront des clauses relatives à l'alimentation d'eCat-Santé, rendant ainsi la complétion d'eCat-Santé contractuelle pour les titulaires de marchés.

2.3. Question : La publication des fiches est -elle bornée dans le temps en lien avec les dates marchés ?

L'objectif d'eCat-Santé est de permettre l'accès pour les centres hospitaliers à une information fiable et à jour. Les industriels restent maîtres de leurs données et peuvent choisir de continuer à les

publier aux établissements de santé même lorsque le marché est terminé, de la même manière qu'ils peuvent choisir de publier l'intégralité de leur catalogue à tout moment.

2.4. Question : Nous avons plusieurs appels d'offres avec le RESAH pour lesquels nos produits sont référencés sous différents tarifs. Comment les prix vont-ils apparaître aux utilisateurs ?

Les informations de prix liées aux produits ne seront pas accessibles via la plateforme eCat-Santé, seules les informations relatives aux numéros de marchés ainsi qu'aux numéros de lots seront mises à disposition des centres hospitaliers.

2.5. Question : Y-a-t-il une date de mise à jour de la fiche produit ?

Pour les marchés notifiés avant le 31/12/2020, les industriels notifiés disposent d'un délai courant de la date de notification au 1er mars 2021 pour alimenter le catalogue. Pour les marchés notifiés à partir du 1^{er} janvier, les industriels auront un délai de deux (2) mois à compter de la date de notification pour venir renseigner leurs fiches produits dans la solution eCat-Santé.

Ces informations devront être par la suite tenues à jour par les industriels. La constatation, à tout moment, (lors du contrôle annuel ou sur alerte d'un Bénéficiaire) de l'absence de mise à jour de la fiche technique d'un produit pourra entraîner l'application des pénalités définies dans les clauses de marché.

2.6. Question : Qui sera le propriétaire du catalogue ? Quelles possibilités y aura-t-il de réutiliser le catalogue eCat-Santé ?

La solution eCat-santé est la propriété du Resah, néanmoins les informations qui y sont renseignées restent et demeurent la propriété et la responsabilité des industriels qui viennent les compléter.

Les fiches produits peuvent être extraites du catalogue afin que les industriels puissent les utiliser pour leurs propres besoins.

2.7. Question : la mise à jour des informations saisies sur la plateforme est-elle immédiate, ou un temps de validation est requis ?

Lorsque les fiches produits passent l'étape de validation du contrôle d'intégrité des données, elles deviennent visibles côté équipe interne et établissements du RESAH, sans étape de validation complémentaire.

3. Coût de la solution

3.1. Question : Quel est le coût de la solution ? De l'accompagnement ?

Les fournisseurs de Médicaments et Dispositifs Médicaux Stériles peuvent alimenter eCat-Santé dès le 21 Septembre prochain et venir y renseigner :

L'ensemble des informations relatives à leurs produits en marché avec le Resah.

L'ensemble de leur catalogue produits (ainsi que les produits non référencés via un marché)

	et mettre ces informations à disposition des centres hospitaliers.
Service gratuit	Adhésion au service (100€/an pour les industriels démarrant avant le 31/07/2021)

L'appui à l'enrôlement et les formations à l'usage du catalogue sont gratuites pour les industriels.

3.2. Question : Si adhésion après le 31/07/21, quel sera le coût d'adhésion pour les industriels ? Le tarif d'inscription sera différent en fonction de la quantité de produits à télécharger sur le e-catalogue ?

Le Resah souhaite que le service reste accessible pour tous et l'adhésion vise à couvrir l'appui à l'enrôlement est les coûts d'exploitation du service mutualisé de gestion et transmission des informations produits. Il est unique quel que soit le nombre de produits pour les adhésions avant le 31/07/2021. Le tarif d'adhésion pourra être ajusté à cette date à partir de l'usage observé lors des premiers mois d'exploitation.

4. Produits déjà en marché :

4.1. Question : Quel délai avons-nous pour saisir les fiches des références actuellement notifiées ?

Les informations liées aux produits actuellement en marché peuvent être renseignées dès l'ouverture du catalogue à l'implémentation (21 Septembre 2020).

5. Accompagnement, documentation et Inscriptions

5.1. Question : Pourrons nous prendre rendez avec vous pour un accompagnement par le RESAH ?

Le Resah met à disposition des fournisseur [un espace de renseignements sur son site internet](#) leur permettant de retrouver l'ensemble de la documentation associée à l'utilisation d'eCat-Santé (modèles de données, guides utilisateurs, etc.).

Les industriels qui le souhaitent peuvent également nous contacter via le [formulaire de prise de contact](#) mis à leur disposition.

Une adresse email est également mise à disposition de ceux qui le souhaitent : ecatalogue@resah.fr

5.2. Question : Où peut-on récupérer le modèle d'import au format CSV ?

Le modèle d'import est disponible sur les espaces fournisseurs dédiés de la solution eCat-Santé. Pour les obtenir, il est nécessaire que les industriels démarrent leur processus d'adhésion à la solution eCat-Santé.

[Ce processus démarre par la prise de contact auprès des équipe du resah via le formulaire mis à disposition.](#)

5.3. Question : Le portail eCat-Santé sera-t-il accessible aux fournisseurs étrangers ?

Le portail eCat-Santé sera disponible en version française et en version anglaise pour permettre à l'ensemble des fournisseurs du Resah de venir compléter leurs informations produits dans la solution.

6. Périmètre produit

6.1. Question : Est ce que les produits en exclusivité sont concernés? Et les médicaments sous ATU sont-ils concernés? C'est aussi intéressant pour les fournisseurs de désinfection des dispositifs médicaux? Le Diagnostic Médical est-il concerné par cette procédure ?

Oui, l'ensemble des produits médicaments et dispositifs médicaux sont concernés à partir du 21 Septembre 2020.

7. Consultation par les centres hospitaliers

7.1. Question : Comment la notion d'UCD sera utilisée ?

La notion d'UCD sera utilisée par les centres hospitaliers pour l'ensemble de leurs processus achat et logistique.

7.2. Question : Un CH pourra-t-il faire la différence entre un DM du catalogue et un produit retenu en marché ?

Oui, notamment par le biais du numéro de marché ainsi que du numéro de lot renseigné au niveau de la fiche produit.

7.3. Question : Si nous sommes retenus par une région, est ce visible pour les autres régions ?

Les informations relatives aux produits sont des données dites « publiques » et seront accessibles à l'ensemble des centres hospitaliers qui en font la demande. Les données de prix ne sont pas affichées sur eCat-Santé.

7.4. Question : Ce catalogue électronique permet-il aux acheteurs de commander ?

Dans un premier temps non cependant nous prévoyons de connecter le catalogue à l'Espace Acheteur (espace de commande) en 2021. La solution permet dès à présent un accès plus fiable et plus sûr à une information complète et mise à jour par les industriels de leurs produits, en facilitant ainsi les processus achats et logistiques associés.

7.5. Question : les industriels auront-ils une possibilité de savoir quels centres hospitaliers utilisent eCat-santé ?

Oui, des tableaux de bord seront mis à disposition des industriels afin de leur remonter ces indicateurs de consultation par les centres hospitaliers.

8. Le réseau GDSN

8.1. Question : Les industriels peuvent-ils commencer leurs tests de publication vers le RESAH avant le 21/Sep ?

Les industriels qui souhaitent envoyer des informations via le réseau GDSN doivent au préalable remplir le [formulaire de prise de contact](#).

9. Les bénéficiaires

9.1. Quels sont les bénéficiaires de la solution eCat-santé ?

La solution eCat-santé est à destination de tous les établissements, personnes publiques ou privées intervenants dans le secteur sanitaire ou médico-social. Le catalogue est accessible via l'interface web hospitalière ou via le module d'interfaçage de GEF (logiciel de gestion économique et financière).

L'ensemble du catalogue produit est accessible aux établissements qui le souhaitent et l'ouverture d'eCat-santé se fait après réception d'un email à adresse ecatalogue@resah.fr.

9.2. Quelles sont les familles d'achats couvertes par la solution eCat-santé ?

La solution eCat-santé couvre depuis son lancement le 21 septembre 2020 l'ensemble des produits de santé médicaments et dispositifs médicaux (stériles ou non).

Elle devrait pouvoir couvrir les produits et denrées alimentaires sur le premier semestre 2021 puis couvrir d'autres segments d'achats tels que les produits biomédicaux, les prestations intellectuelles, les services, etc. d'ici la fin de l'année 2022.

9.3. Dans le cadre des appels d'offres, et en cas d'attribution, est-ce une obligation pour le fournisseur retenu d'adhérer à cette solution ?

Les industriels retenus dans le cadre d'une consultation avec le Resah à partir du 1^{er} Janvier 2021 auront deux (2) mois après la date de leur notification pour venir renseigner les données relatives aux produits retenus sur la plateforme eCat-santé.

9.4. Peut-on savoir dans quelle procédure Resah le produit est disponible ?

Pour chaque produit référencé sur eCat-santé, il est possible d'accéder aux informations suivantes :

- Numéro de Marché
- Numéro de lot
- Date de notification
- Date de fin de marché

Ces données sont répétables si le produit est couvert par plusieurs marchés.